



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Périgueux, le 13 août 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Campagne d'irrigation 2020 : nouvelle baisse des débits des cours d'eau et renforcement des mesures de restriction des usages**

Après l'épisode caniculaire de ces derniers jours, le département a bénéficié de pluies orageuses mercredi et jeudi qui ont permis d'atténuer la sécheresse de surface des sols. Mais la situation reste très variable d'un secteur à l'autre.

Malgré ces précipitations, qui ont apporté un soulagement temporaire, les débits de l'ensemble des cours d'eau poursuivent leur diminution suivant la tendance constatée depuis la fin du mois de juillet. Les petits cours d'eau ont franchi de nouveaux seuils de restriction mais c'est également le cas de cours d'eau structurants.

Cette situation a conduit le Préfet de la Dordogne à renforcer les mesures de limitation des usages de l'eau, applicable à compter du 14 août 2020 à 8h00, sur les cours d'eau suivants :

Lizonne, Dronne aval, Crempse, Isle amont et Blâme : ALERTE (interdiction de prélèvement = 2 jours par semaine) ;  
Auvézère, Loue, Vézère, Vern, Beauronne de Saint-Vincent, Beauronne de Chancelade, Manoire, Enéa, Borrèze, Caudeau, Louyre, Couze, Couzeau, Conne Gardonnette, Lidoire, Bournègue et Dropt amont non réalimenté : ALERTE RENFORCEE (interdiction de prélèvement = 3,5 jours par semaine) ;  
Bandiat, Tardoire, Dronne amont, Belle, Pude, Sauvanie, Boulou, Cern, Chironde/Coly, Beune, Céou aval, Céou amont, Tournefeuille, Germaine, Melve, Lizabel, Estrop, Signal : CRISE (interdiction totale de prélèvement pour tous les usages non prioritaires).

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat ([www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Le prochain comité de gestion de l'eau aura lieu le mardi 18 août prochain à la préfecture de la Dordogne.

